

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Sénat et les réparations. La France doit avoir sa politique et savoir imposer sa volonté. — Les bases d'une entente solide entre la France et la Grande-Bretagne : alliance des sentiments et du réalisme des intérêts. — Le service de dix-huit mois et la légende de l'impérialisme français. — Les difficultés irlandaises. Les intentions du cabinet britannique. Un renouveau de guerre civile.

Le Sénat s'est occupé jeudi du problème des réparations. Les interpellateurs avaient simplement pour but d'obtenir du gouvernement, à la veille des vacances, quelques éclaircissements sur la politique qu'il entend suivre.

Au total, pas d'aperçus nouveaux. Seule, à notre avis, une suggestion de M. de Jouvelet mérite de retenir l'attention. Le sénateur de la Corrèze a développé une idée qui depuis longtemps aurait dû inspirer notre politique.

Après avoir constaté que, jusqu'ici, les alliés et la France en particulier furent trop enclins à suivre la politique de Lloyd George, et que celui-ci s'est constamment et lourdement trompé, M. de Jouvelet a ajouté : « Puisque la politique de M. Lloyd George a échoué, l'heure est venue pour la France d'affirmer sa sienne. Il ne faut pas laisser passer cette heure. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces paroles. Non seulement, elles traduisent la directive que nous n'avons cessé de préconiser, mais seule elle est désormais susceptible de nous libérer de l'espoir d'anarchie internationale où nous nageons depuis trois ans ; elle seule est digne de la France.

M. de Jouvelet a déclaré en outre : « Il est temps que la France sache faire valoir et triompher sa politique personnelle des réparations. Avant 1914, le monde écoutait nos plaintes, mais depuis que l'Alsace et la Lorraine ont été restituées à la France, que nos colonies ont été agrandies, que nous avons l'armée la plus forte du monde, que nous sommes au carrefour des échanges entre les pays qui subissent l'inflation fiduciaire et les pays trop riches, on ne comprend plus que peu nos plaintes. »

« On dit : « La France est forte ; si elle savait ce qu'elle veut, quoi qu'elle veuille, elle l'obtiendrait. » C'est bien, en effet, d'une crise de volonté que nous souffrons. Nous n'avons pas voulu nous affranchir complètement de l'emprise britannique, nous n'avons pas voulu faire triompher notre politique, nous n'avons pas voulu être nous-mêmes. Et dire que si nous avions voulu, que si nous voulions encore aujourd'hui, la plupart des difficultés de l'heure s'évanouiraient sur le champ ! »

Nous pensons d'ailleurs que cette attitude de franche indépendance pourrait très bien se concilier avec une Entente Cordiale fondée sur des bases solides et non livrée aux caprices des circonstances.

Nos rapports avec la Grande-Bretagne paraissent déconcertants : d'un côté c'est une succession ininterrompue de crises, de heurts ; de l'autre, c'est une volonté, égale des deux côtés, de poursuivre néanmoins une étroite collaboration.

Ne peut-on dégager de ces deux faits les bases d'une profonde et harmonieuse entente des deux pays ?

Dans le domaine des sentiments, l'union est parfaite. Peu de chose doit suffire pour transformer à nouveau cette profonde communion de pensées en solide Entente Cordiale. Pour fonder cette alliance morale, il suffira d'un esprit d'amitié véritable de tact, de bonne et sincère volonté.

Quant aux répercussions bienfaisantes de cette harmonie de sentiments, elles sont manifestes : du jour où l'Allemagne se rendra compte que, malgré toutes ses roueries, elle ne parviendra pas à briser le bloc franco-britannique, un progrès sensible sera réalisé vers la solution du problème des réparations.

Reste le domaine des intérêts. Ici, il n'est pas douteux, aucun accord d'ensemble n'est possible : souvent même les intérêts des deux nations s'opposent. Dans ces conditions que doit-on se proposer ?

L'erreur des dirigeants des deux pays, depuis plusieurs années, est d'avoir voulu à tout prix établir une conciliation générale. Il fallait avoir le courage — ou la clairvoyance — de renoncer à une solution globale à une situation qui ne peut souffrir que des solutions particulières et limitées.

En d'autres termes, puisque la France et l'Angleterre ne peuvent prétendre régler simultanément tous les différends qui les séparent, qu'elles reconnaissent une bonne fois cette impossibilité et cherchent à résoudre chaque problème spécial à l'aide d'une solution déterminée : elles trouveront certainement le moyen d'équilibrer leurs intérêts, surtout si une franche amitié les lie l'une à l'autre.

Au fond, tout le mal vient de ce que nous nous sommes fourvoyés en confondant sentiments et intérêts.

Ce qu'il faut, c'est que les sentiments de cordialité produisent l'atmosphère de sympathie qui permettra de concilier sans heurts, et dans un esprit franchement réaliste, les difficultés qui nous divisent.

Voilà, semble-t-il, la véritable position du problème de l'Entente Cordiale.

Nous avons dit ce qu'il convenait de penser de l'adoption par la Chambre du service militaire de 18 mois : c'est une pénible nécessité imposée par les circonstances et dont le pays voudrait avec raison se libérer au plus tôt.

Du moins, le rejet du service de deux ans — qui eût excédé les capacités de notre pays — aura cet avantage de ruiner la légende de l'impérialisme français.

Nos ennemis — et même certains de nos amis peu éclairés — s'en allaient disant que la France ne rêvait encore que conquêtes, batailles, panaches. Comme si notre pays vivait de gloire et ne ressentait pas assez cruellement sa profonde anémie !

Désormais, l'ombre même d'un prétexte fera défaut à nos accusateurs d'impérialisme.

La volonté de la nation est apparue clairement : nous voulons juste assez de puissance militaire pour que ne soient pas irrémédiablement compromis nos droits les plus légitimes et les plus sacrés.

Quel Français consentirait à voir sa patrie diminuée, matériellement, moralement ?

Pendant cinquante ans, nous avons vécu sous l'impression de la défaite. Nous avons eu une âme de vaincus.

Beaucoup, à l'heure actuelle, vivent encore dans cet état d'esprit, où ils semblent se complaire. Et c'est pourquoi, sans doute, ils s'efforcent de saboter notre victoire si chèrement payée.

Il importe que toutes traces de ce passé soient effacées.

Parmi nos alliés d'hier, il en est certes qui n'aspirent qu'à nous maintenir dans un état de dépression pour nous mieux prendre en tutelle.

Devons-nous pousser la complaisance à leur égard jusqu'à ce point ?

Vraiment ce serait abusif.

La France a sauvé hier la civilisation. Aujourd'hui encore — précisément parce qu'elle n'est pas complètement désarmée — elle est la seule garante de la paix européenne : ces titres ne méritent-ils pas qu'on la ménage un peu ?

Ne nous y trompons pas : si nous n'avions plus un soldat sous les armes, la République Impériale allemande n'hésiterait pas à reprendre les hostilités.

Non, la France doit rester assez forte pour se protéger — et protéger la paix — jusqu'au jour où, au-delà du Rhin, on s'occupera d'autres questions que de revanche et de conquêtes.

En attendant, l'univers peut se rendre compte que l'impérialisme français n'a été qu'un mythe, imaginé par nos adversaires pour jeter sur nous la suspicion.

La Chambre des Communes s'est occupée, une fois de plus, lundi, de l'éternelle question d'Irlande.

Le gouvernement a obtenu, à nouveau, une énorme majorité, en faveur de sa politique.

Est-ce à dire que la situation soit nette ?

On n'en éprouve pas l'impression. Il semble au contraire résulter des débats que la majorité qui a voté pour le gouvernement est nettement unioniste, alors que la politique du

cabinet incline à renoncer à l'union de l'Irlande avec l'Angleterre.

Il n'est pas rare que les assemblées politiques votent ainsi en faveur d'une politique qui ne correspond pas à leurs sentiments : manque de courage civique ? crainte des responsabilités ? force d'inertie ?

Il n'est pas impossible. Quoi qu'il en soit, voilà les grandes lignes de la politique irlandaise de l'Angleterre telles qu'elles apparaissent après les déclarations du gouvernement.

Vis-à-vis de l'Ulster, le gouvernement anglais entend le protéger, l'aider, le soutenir, de façon à le mettre à l'abri de toutes les atteintes des Irlandais du sud. Par contre, il entend qu'il n'y ait plus, dans l'Ulster, d'actes de représailles à l'égard de la population catholique.

Vis-à-vis de l'Etat libre du sud, l'attitude est plus nette, plus énergique.

Lloyd George et Winston Churchill ont formulé un triple avertissement, non sans gravité :

D'abord, possibilité pour l'Angleterre de séparer complètement l'Irlande du nord de l'Irlande du sud par une zone d'occupation militaire, prise presque tout entière sur le territoire de l'Etat libre.

Puis, possibilité de recourir à la contrainte vis-à-vis de Dublin. Et M. Churchill déclara : « Il y a des sanctions militaires, économiques et financières. Parmi ces différents genres de sanctions, il en est qui ont de la valeur et sont formidables. On les étudie de très près. »

Enfin, Lloyd George a nettement laissé entendre qu'il procéderait, s'il le fallait, à une véritable expédition militaire pour reconquérir l'Irlande.

Malgré ces avertissements très énergiques, il n'y a pas à craindre néanmoins la reprise prochaine de la guerre civile en Irlande. Le gouvernement anglais est payé, par expérience, pour savoir ce qu'il lui en coûterait pour reconquérir l'Irlande.

Non, tout ce que le cabinet de Londres a voulu affirmer, c'est sa décision fermement arrêtée d'obtenir d'une façon quelconque la pacification de l'Irlande.

Mais si Lloyd George est déterminé à recourir à la force, il va sans dire qu'il préfère employer comme moyen la simple persuasion.

En attendant, la guerre civile fait rage à Dublin : les forces de l'Etat libre et les forces républicaines se livrent de véritables batailles. Le gouvernement régulier paraît décidé cette fois à régler complètement l'affaire.

Puisse-t-il y parvenir bientôt, avant que trop de sang ne soit inutilement répandu !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Une nouvelle Conférence internationale

Le journal italien P. « Azione » dit apprendre que des pourparlers sont en cours entre les diplomates alliés en vue de la convocation d'une nouvelle conférence internationale qui complètera les travaux commencés à Gènes.

Cette nouvelle conférence se tiendrait en août, et très probablement dans une localité de la Côte d'Azur. Les principaux problèmes qui, faute d'entente préalable entre les alliés, n'ont pas pu être abordés à Gènes — notamment la question des dettes alliées — seraient traités à cette nouvelle conférence où, également, les résultats de la conférence des experts de La Haye seraient examinés en vue de leur application.

Le problème oriental pourrait également y être posé.

Les assassins de M. Rathenau

Un communiqué officiel de la préfecture de police de Berlin annonce que le meurtrier de M. Rathenau est éclairci et donne les noms des meurtriers avec leur signalement détaillé. Ce sont : le Berlinois Ernest Werner-Techow, le Saxon Fischer, dénommé aussi Vogel, et le Mecklembourgeois Knauer, dénommé aussi Koenor ou Kern. Tous trois appartiennent à l'organisation Consul et faisaient partie de la brigade Ehrhardt. Plusieurs personnes convaincues de complicité sont déjà arrêtées.

La campagne communiste

M. Merheim écrit, dans le *Peuple*, qu'il se propose de publier dans ce journal, la photographie d'un document qui prouvera que le gouvernement de Moscou paie les communistes non russes pour être obéi par eux.

Les Polonais occupent leur zone en Haute-Silésie

Les troupes polonaises ont occupé mardi la partie polonaise de la 3^e zone de la région plébiscitaire de Haute-Silésie jusqu'à Bismarckshutte.

Elles ont occupé le 29, la partie polonaise du district de Beuthen.

L'évacuation de la 4^e zone a commencé.

Le sort de Chypre

Une résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale de l'île de Chypre en faveur de l'union avec la Grèce est parvenue au gouvernement anglais.

Le projet d'amnistie

Le gouvernement ne déposera pas de nouveau projet d'amnistie. Il se tiendra à la disposition de la Chambre pour discuter les conclusions du rapport de M. Barillet sur le projet qui avait été présenté par le cabinet Briand et que le cabinet actuel a repris. Le rapport de M. Barillet, qui est inscrit à l'ordre du jour de la Chambre, conclut au rejet du projet.

Pour boucler le budget de 1923

Pour boucler le budget de 1923, il manque près de 4 milliards.

M. Bokanowski propose des compressions de dépenses et une augmentation de recettes.

Les économies à réaliser doivent être d'abord de 525 millions sur les budgets de la guerre et de la marine, et comprennent notamment : 175 millions sur la Syrie, 125 sur le Maroc, 25 sur le corps d'occupation de Constantinople, soit 325 millions. Elles sont prélevées ensuite sur les divers autres ministères, à concurrence de 120 millions. La suppression de 25.000 fonctionnaires et agents de agents de l'Etat produirait 200 millions ; l'abaissement de l'intérêt des Bons de la Défense Nationale, en 1923, 375 millions ; la suppression des remboursements annuels à la Banque de France, 80 millions ; l'économie des intérêts des emprunts non émis pour combler le déficit, environ 100 millions, soit au total 1.400.000 millions.

Quant aux recettes, M. Bokanowski estime qu'il faudrait rétablir les droits de circulation sur les boissons hygiéniques, et que la production agricole pourrait supporter une contribution égale à celle des impôts sur les salaires et traitements.

Le nombre des députés

MM. Cantru, J. Barthélemy, Arago, de Castelnauf, F. Engerland, de Grandmaison, d'Harcourt, Josse, de Belcastel, etc., ont déposé sur le bureau de la Chambre, la proposition de loi suivante :

Article unique. — L'article 2 de la loi du 12 juillet 1919 est modifié ainsi qu'il suit :

« Chaque département élit au moins trois députés, quel que soit le chiffre de sa population. Lorsque le département a une population supérieure à 100.000 habitants, il élit en plus autant de députés qu'il compte de fois 100.000 habitants de nationalité française au-dessus de ce chiffre, la fraction intermédiaire, lorsqu'elle dépasse 50.000 habitants, donnant droit à un député de plus. »

Union nationale des mutilés

L'Union Nationale des mutilés demande qu'un projet de loi nouveau s'inspire des dispositions suivantes en faveur des mutilés et réformés :

« Dans les concours et les examens organisés en exécution des lois et règlements en vigueur pour l'admission aux emplois des Administrations publiques, les bénéficiaires mutilés et veuves de guerre de la loi du 31 mars 1919 pourront concourir, sans condition d'âge, et seront classés avant tous les autres candidats, s'ils ont obtenu la cote moyenne exigée pour ladite admission. »

« Leur qualité de bénéficiaires de la loi sur les emplois réservés ne met

aucun obstacle à ce que leur candidature à un emploi réservé ou non réservé puisse être présentée au titre civil. »

« Le droit de préférence s'exerce pour tous les emplois publics, quel que soit le titre civil ou militaire auquel la candidature a été présentée. »

Chambre des Députés

Séance du 29 juin 1922

Dans la séance du matin la Chambre continue la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire. M. Marin est partisan de la suppression du latin de l'enseignement secondaire. Il faut, au contraire, dit-il, développer l'enseignement de la morale civique, de la morale de la famille, ainsi que les études sociales, études d'art, dessin, peinture, musique et la gymnastique.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute la proposition de loi de M. Lefebvre ainsi conçue : « Le secret professionnel ne pourra être opposé par l'administration des Contributions directes ou aux autres administrations financières de l'Etat, ni à l'autorité judiciaire, ni aux commissions parlementaires des spéculations de guerre qui demanderont communication des renseignements relatifs à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. »

Par 576 voix cette proposition est votée.

La Chambre discute le projet de loi sur le recrutement. Un amendement portant que le temps légal passé sous les drapeaux par les hommes appartenant à une classe antérieure à la classe 1913 soit compté pour une durée équivalente de service civil, est adopté. Les articles 71 à 93 sont votés.

Les jeunes gens de la classe 1920 et 1921 seront libérés au bout de 2 ans de service. Les classes 1919 et antérieures ayant accompli plus de 3 ans de service actif, seront dispensées de la moitié des périodes d'exercice dans la réserve.

L'ensemble du projet de la loi est voté par 404 voix contre 229.

Séance du 30 juin 1922

Dans la séance du matin la Chambre vote un projet de loi ouvrant des crédits applicables aux services de la liquidation des stocks.

La Chambre continue la discussion du projet sur la réforme de l'enseignement. M. Leygues reconnaît la nécessité des humanités gréco-latines pour une catégorie de citoyens, mais pour d'autres catégories, il faut une instruction moderne.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute les interpellations sur l'application de la loi de 8 heures ; la discussion est renvoyée à une séance ultérieure et la Chambre vote un projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921, au titre des budgets ordinaires et extraordinaires.

Sénat

Séance du 29 juin 1922

Le Sénat vote le projet maintenant aux fonctionnaires jusqu'au 1^{er} janvier 1923, l'indemnité de 720 fr. de vie chère. Puis le Sénat aborde la discussion de l'interpellation de MM. de Jouvelet et Albert sur les conditions dans lesquelles le gouvernement entend poursuivre tant à la Haye que dans ses entretiens avec les alliés la politique de réparation française et de reconstruction européenne.

MM. de Jouvelet et Albert demandent que le problème des réparations soit résolu. M. Poincaré répond aux interpellateurs que le gouvernement ne renoncera à aucun des droits que confère le traité.

La confiance dans le gouvernement est votée à mains levées.

Séance du 30 juin 1922

Dans la séance du matin, le Sénat vote un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921 au titre des budgets ordinaires et extraordinaires.

Le Sénat discute le projet de loi relatif au régime des alcools.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur le régime des alcools, puis il discute le projet relatif aux crédits pour l'armée du Levant. Le crédit de 100 millions est voté.

CHRONIQUE LOCALE

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été attribuée aux soldats du 207^e d'infanterie dont les noms suivent :

Thamie Auguste : soldat dévoué et courageux. Tombé pour la France, le 29 mars 1915, devant Perthes. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Vizon Eloi-Alexandre : soldat brave et dévoué. Tombé glorieusement le 4 février 1915, à Perthes-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Les distributions postales

Depuis longtemps, les habitants des communes rurales se plaignaient de ce que la distribution des correspondances n'eût pas lieu le dimanche.

C'est le seul jour, disent-ils avec raison, que nous pouvons lire, nous intéresser aux affaires publiques, connaître ce qui se passe au dehors. Et c'est ce jour de loisir que nous laissons les travaux des champs et de la ferme qui devient le plus triste, le plus languissant de la semaine, depuis que les distributions postales n'ont plus lieu.

Enfin, ces récriminations ont été entendues et vont être écoutées.

La commission de l'agriculture de la Chambre a entendu le sous-secrétaire d'Etat des postes auprès duquel elle avait vivement insisté pour obtenir le rétablissement de la distribution postale du dimanche dans toutes les communes rurales. Le sous-secrétaire d'Etat a annoncé à la commission qu'après nouvel examen de la question, il avait pris la décision de demander aux Chambres un crédit de neuf millions par an, qui lui permettra de donner satisfaction au désir de la commission sans porter atteinte au repos hebdomadaire des facteurs.

Certes, il n'a jamais été dans l'esprit des ruraux pas plus que des citadins, de supprimer le repos du dimanche aux facteurs, aux employés des P. T. T. Ceux-ci ont droit, comme tout le monde, à jouer de ce repos.

Mais la question, au début, fut bien posée, mais mal résolue.

Les facteurs demandaient le repos dominical : d'accord ; mais il ne fallait pas pour cela supprimer les distributions postales.

C'était, en effet, tout indiqué : il suffisait de faire appel à des auxiliaires.

Sans doute, il fallait payer ces auxiliaires ; les crédits nécessaires pour les payer étaient-ils exorbitants ? Non. La preuve, c'est que satisfaction fut donnée aux habitants des villes et des principales communes, il y a déjà plusieurs mois.

Malheureusement, cette satisfaction n'était pas accordée à tous les habitants.

Eh oui ! une organisation de distribution fut faite, mais si incomplète, qu'elle provoqua un mécontentement très vif parmi les nombreux contribuables qui n'en profitaient pas.

Dans la commune de Cahors, par exemple, on pourrait citer des cas assez bizarres. Des habitants voyaient leurs voisins desservis par le facteur, alors qu'eux-mêmes, parce qu'ils étaient un peu plus à droite ou à gauche de telle route, n'avaient pas le droit de recevoir leurs correspondances.

Il en est ainsi, du reste, dans la plupart des communes. La distribution du dimanche est limitée par une route.

C'était plutôt vexant pour ceux qui étaient ainsi privés de la distribution car, comme les autres, ils payent les impôts et les contributions nécessaires pour assurer le salaire des auxiliaires.

Le sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., saisi de nombreuses réclamations, a compris que la distribution devait être en faveur de tout le monde. Il demande, pour l'assurer, un crédit de neuf millions. Ces neuf millions ne seront pas dépensés inutilement, comme tant d'autres. Ils permettront aux ruraux qui habitent des mas éloignés, isolés de tout centre, d'avoir, le dimanche, la distraction de lire un peu, de se mettre au courant de ce qui se passe dans le pays.

Mais, en vérité, on a mis du temps pour écouter les récriminations justifiées des habitants des campagnes, des communes qui n'ont pas de cinéma, de concert, de bal, pour les charmer et les distraire pendant les longues heures de leur dimanche. C'est bien le moins qu'on leur donne la satisfaction de recevoir la lettre du fils, d'un ami, ou leur journal.

LOUIS BONNET.

Question au ministre de l'Instruction publique

Question. — Les feuilles de parcours à demi-tarif, accordées aux instituteurs et institutrices, dont le traitement ne dépasse pas 7.000 fr., constituent-elles un droit ou une faveur ; le nombre de feuilles qu'ils peuvent obtenir à chacun des congés ou vacances est-il limité, et, dans ce cas,

quel nombre de feuilles leur est-il accordé pour le nouvel an, pour Pâques, pour les grandes vacances ; un instituteur, lorsqu'il a deux ou trois jours de liberté, peut-il obtenir une feuille à demi-tarif sans avoir à fournir de pièces justificatives ?

Réponse. — Les facilités de transport consenties par les compagnies de chemins de fer aux instituteurs et institutrices dont le traitement n'excède pas 7.000 fr. ne constituent pas un droit pour les intéressés. Aucun texte ne précise le nombre de billets à demi-tarif que peuvent obtenir les instituteurs et institutrices à l'occasion des différentes fêtes ou des vacances.

L'Ecole et la Morale

Le débat sur la Réforme de l'Enseignement secondaire se poursuit paisiblement à la Chambre, en présence, dit-on, de quelques demi-douzaines de parlementaires.

Il est convenu que toute discussion sur l'enseignement doit comporter toute une série de discours genre académique. Cette fois encore, nos bons députés, fidèles à la tradition, ont commis en abondance le pensum conventionnel.

Y a-t-il beaucoup à retenir des éloquentes paroles prononcées ? Que non pas ! Ne s'agissait-il pas avant tout de ciselier, pour la forme, quelques jolies phrases ?

Ce résultat a été atteint parfois. Mais, direz-vous, où sont les résultats pratiques ?

Ils ne sont guère visibles. Par contre, nous avons entendu les traditionnelles attaques contre l'école laïque, cause de tous les maux dont nous souffrons, et le non moins traditionnel éloge de l'enseignement privé, dont le rétablissement apporterait d'immenses bienfaits.

Rien de surprenant à cela : ce sont des thèmes coutumiers et à effet littéraire ou électoral.

Tout au plus pourrait-on s'étonner qu'ait augmenté le nombre des adversaires de la laïque, ayant pris la parole. Mais il faut bien reconnaître qu'ils y furent malencontreusement invités par certaines paroles très imprudentes d'un vieux grand-père de l'Ecole Laïque, Ferdinand Buisson, paroles qui ont déconcerté tous les républicains.

De tous les méfaits portés à la charge de l'école, n'en retenons qu'un aujourd'hui. La critique émane de M. Léon Daudet : à ses yeux, la morale laïque est d'essence germanique et « la vraie morale française, c'est le catholicisme ».

Il y a progrès. Il n'y a pas bien longtemps, en effet, on reprochait à l'école d'être amoral, certains même disaient immoral. Aujourd'hui, on consent à reconnaître à l'école une morale, mais on conteste la qualité de cette dernière.

Enregistrons au passage cet aveu déguisé.

Reste la question morale. Pour être efficace une morale doit-elle s'inspirer de quelque dogme religieux, voire simplement philosophique ? Pourrait-on en toute sincérité le soutenir ?

La vérité est qu'il y a une morale en quelque sorte humaine, élaborée insensiblement par les Sociétés au cours des siècles, et qui est comme le patrimoine lentement accumulé de toute l'humanité.

Cette morale, simplement humaine, a été celle des anciens, de ces Grecs, dont nous vantons la civilisation. Ont-ils ignoré l'honnêteté et les plus grandes vertus ?

Eh bien, la morale laïque n'est autre que cette morale tout uniment humaine, ou, comme la définit Jules Ferry « la bonne vieille morale de nos pères, la vôtre et la nôtre : car il n'y en a qu'une ».

Où, la morale que dispense l'Ecole est ce qu'elle doit être : pas savante, mais simple ; inspirée des exemples de la vie quotidienne ; la somme des expériences du bon sens populaire.

Quant à la valeur de cette morale laïque, un seul fait permet de la juger. Pendant cinquante ans, les oreilles françaises ont entendu ce leit-motiv : en 1870, c'est l'instituteur allemand qui nous a vaincu. Il est possible.

Mais il est un fait certain : si, en 1914, la France a trouvé au fond de l'âme de ses fils les trésors d'énergie qui lui ont donné la victoire, c'est parce que l'Ecole — et l'Ecole à tous ses degrés — avait su façonner cette âme.

M. D.

Votes de nos députés

Sur l'ensemble de la loi relative au recrutement de l'armée, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpont et le prince Murat.

Contre : M. Delmas.

La Chambre a adopté par 404 voix contre 229.

Finances

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Georges Roumihac, fils du distingué trésorier payeur général du Lot, vient d'être reçu avec le n° 4 au concours pour l'emploi d'inspecteur des finances.

Nous adressons au jeune inspecteur, nos vives félicitations.

Compatriotes

Notre compatriote M. Ladoux, ancien élève du lycée Gambetta, vient de subir avec succès les examens de la licence de philosophie.

Nos félicitations au jeune licencié, qui est le fils du sympathique instituteur de Grézels.

P. T. T.

Mlle Bédier, aide des P. T. T. à St-Germain, est nommée receveuse infirmière de ce bureau.

Ponts et Chaussées

Par arrêté en date du 26 juin 1922, a été reportée du 1^{er} juin 1922 au 1^{er} janvier 1923 la date d'exécution de l'arrêté du 6 avril 1922, portant réorganisation du service ordinaire des ponts et chaussées du département du Lot, en ce qui concerne le transfert de Figeac à Cahors des bureaux de l'arrondissement du Nord du service ordinaire des Ponts et Chaussées de ce département.

Nous sommes informés qu'un concours pour l'admission à l'emploi d'agent de bureau des Ponts et Chaussées aura lieu le 4 septembre 1922.

Les demandes d'admission accompagnées des pièces réglementaires (voir Journal Officiel du 27 juin 1922, page 6723) devront parvenir, avant le 15 juillet à M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Cahors.

Le nombre de places mises au concours est de 60.

Un exemplaire des décrets et arrêtés ministériels relatifs à cet emploi sera envoyé à tous les candidats qui en feront la demande au Ministère des Travaux Publics (Division du personnel, 2^e bureau), 244, Bd St-Germain, Paris 7.

Fera-t-on des fêtes ?

Voilà des semaines que, dans les journaux, on lit des comptes rendus de fêtes locales, de concours musicaux, organisés dans diverses communes du Lot et de la région.

L'on nous demande si, à Cahors, nous aurons le plaisir d'assister à de belles fêtes, cette année. Nous l'ignorons totalement.

Il y a quelques années, des fêtes avaient lieu à Cahors. Elles étaient toujours bien organisées ; elles avaient un grand nombre de visiteurs ; elles contentaient la population ; elles n'étaient pas sans laisser quelque bénéfice au commerce local.

Tout cela paraît être oublié. Personne ne parle de refaire ce qui a été fait.

Est-ce que les hommes d'initiative qui s'occupaient, jadis, de ces fêtes n'existent plus, ou bien ne sont-ils pas assez encouragés pour reprendre une nouvelle initiative ?

Qu'est-ce qui se passe ? Sans doute de-ci, de-là, on annonce une attraction, quelque concert, quelque bal dont ne profite qu'un nombre restreint de privilégiés.

Mais il manque la fête locale la fête des fleurs, la fête populaire dont les organisateurs n'ont pour but que de donner un ou deux jours de distractions à la population.

Jadis, c'était le Conseil municipal qui prenait l'initiative de ces fêtes et, aidé par quelques citoyens « compétents », dont le concours était assuré, il donnait à Cahors des fêtes qui obtenaient un vif succès.

Le 14 juillet est proche : il est probable que nous aurons le traditionnel mâl de cognac et les autres jeux de la poêle, de la course aux canards, de course en sacs et, le soir, le bal populaire qui, au moins, sera ouvert à tout le monde pour rien.

Ceux qui ont gardé le souvenir des fêtes locales organisées, les années passées, et qui furent si pleinement réussies, parce qu'elles étaient au profit de tout le monde, regrettent certainement que Cahors ne puisse pas, comme Gourdon, Fumel, Salviac, Luzach, l'ont fait, donner à sa population quelques heures de bonne distraction.

L'année dernière, à vrai dire, il y eut peut-être trop de fêtes. Mais ce ne sont pas des fêtes à caractère officiel qu'on demande à Cahors. Des réjouissances publiques comme jadis, sans distribution de palmes académiques ou de mérites agricoles... De la musique, des fleurs, des illuminations, de la gaieté, c'est suffisant.

LOUIS BONNET.

Récidive !

L'agent comptable du ravitaillement récidive : encore à la date du 23 juin, il réclame à des boulangers de Cahors une somme qu'il n'a pas payée depuis le mois de janvier, et les menaces de poursuites judiciaires s'ils ne paient pas.

Mais comme toujours, ces lettres portent une signature illisible.

L'auteur se contente d'ajouter un titre à sa qualité première, il signe : agent judiciaire du trésor public.

Mais ce titre n'en impose pas aux contribuables qui, étant en règle avec ledit trésor, ne veulent pas payer deux fois.

On finira bien par savoir où veut en venir cet agent comptable du ravitaillement civil !

L. B.

Retraites ouvrières

M. Courtios, auxiliaire permanent dans le Lot, a été reçu à l'emploi de commis stagiaire dans la préfecture pour le service des retraites.

Félicitations.

Une faillite de 3 millions

Les plaintes en abus de confiance et escroquerie forment, écrit le Courrier du Centre, une pile de dossiers respectable.

La plus récente de ces plaintes date d'hier ; elle émane de Mme Day, qui tient un restaurant au Mas-du-Noyer, commune de Faycelles.

La plaignante, qui déclare être

allée à la banque pour des opérations, reçut, aux lieu et place d'un billet de 500 francs, qui était à lui revenir de ces opérations, deux titres des charbonnages de Figeac.

Mme Day estime qu'il y a double faute de la part des banquiers, car c'est de l'argent qu'elle voulait, qu'elle crut toucher, et, en outre, elle se dit lésée, car les titres des charbonnages qui lui furent remis pour représenter la somme de 250 francs chacun, ne valaient couramment, à ce moment-là, que 240 francs l'un. Ils valent bien moins aujourd'hui.

Deux instructions distinctes

Marty et Certes sont prévenus de banqueroute simple ; s'ils n'étaient prévenus que de ce délit, observons que leur incarcération n'aurait pu être ordonnée. Ils seraient libres.

L'emprisonnement peut être ordonné dans les cas de faillite frauduleuse, mais rien encore, en l'état de l'enquête, n'a établi le caractère de ce crime à l'encontre de Certes et Marty.

Les deux banquiers sont arrêtés pour les délits d'abus de confiance et d'escroquerie. Le jour où ils déposèrent leur bilan, à la suite de quoi la banqueroute fut déclarée ouverte, le procureur de la République était déjà en possession d'une plainte en abus de confiance. Par cette plainte, qui parut établie, le procureur fut fondé à ordonner l'arrestation, et ce fut sage, étant donnée la surexcitation des malheureux créanciers réduits à la misère.

Cette plainte initiale émane de M. Rougeyrolles (Marcel), charpentier à St-Sulpice, par Marcihac (Lot). Apprenant que le crédit de la banque était ébranlé, M. Rougeyrolles voulut retirer son argent ; il ne put y réussir.

Certes et Marty, réduits aux expédients, avaient réussi à obtenir de Rougeyrolles le dépôt entre leurs mains de 600 francs de rente.

L'opération fut pourtant assez difficile. Après plusieurs tentatives du fin démarcheur qu'était Marty, pour obtenir ce dépôt de rente, il écrivit à sa victime :

« Allons, versez, n'hésitez pas, une bonne bouteille vous attend !... »

Nous ne savons pas si l'on but la bonne bouteille promise, mais il est certain que Certes et Marty eurent les 600 francs de rente, et que cette rente est aujourd'hui perdue pour Rougeyrolles, qui n'est point disposé à rire de l'aventure.

Nos compatriotes à l'origine

L'Office du Travail des Originaires du Lot à Paris recommande vivement M. René Brouquin, notre compatriote de Thédirac, qui vient de s'établir comme entrepreneur pour travaux d'installations électriques : force, lumière, sonneries, téléphone, rue de Reuilly, n° 121, à Paris, 12^e, qui fera pour nos compatriotes le plus grand rabais possible, donnera devis, renseignements gratuits.

Lou Gorrit del Quercy

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE

(Compte rendu de l'excursion de la Société dans les bois de Chaville.)

Notre sortie annuelle a eu lieu le 11 juin et fut favorisée par un temps idéal ; le ciel avait soudain fermé ses catacactes pour faire place à un beau soleil de printemps. Aussi, nombreux étaient ceux qui avaient répondu à notre invitation, et dès 8 h. 30, un nombre imposant d'excursionnistes attendait l'heure du départ au rendez-vous, gare des Invalides. Le temps qui avait paru incertain dès le matin, et avait dû retenu pas mal de nos amis dans leur lit, devient déjà plus engageant et petit à petit des groupes arrivent, chargés de victuailles.

A 9 h. 37 tout le monde a pris place dans les wagons qui nous ont été réservés, et le train s'ébranle au milieu de chants joyeux qui rappellent le Quercy.

Peu de temps après c'est l'arrivée à Chaville, toutes les figures sont souriantes, car les soucis ont été laissés à la capitale, et cette journée qui s'annonce délicieuse, doit être seulement consacrée aux ébats champêtres et à l'évocation du Quercy.

M. Destrail, guide de l'excursion, prend la tête avec M. Rougié vice-président de la Commission des Fêtes, et à leur suite, à la cadence de vieilles chansons loiseuses, le « Gorrit » se dirige vers la forêt.

Les esprits sont joyeux et les langues se délient bruyamment au contact de la grande nature !

Après une courte marche, la petite troupe pénètre sous bois et arrive bientôt à l'Étang de l'Ursine, point de rendez-vous de l'excursion. Rapidement le groupe s'égaie dans la forêt où s'organisent des petits jeux en attendant l'heure du repas.

A midi, deux cents convives sont réunis dans les jardins du Pavillon de l'Ursine, où est servi un succulent déjeuner, à l'issue duquel de gracieuses dames et demoiselles prêtent leur aimable concours pour égayé l'auditoire, et tout à tour sont vigoureusement applaudies : Mlle Inès Gallo, délicieuse italienne aux yeux de jais, qui chante dans sa langue, avec beaucoup de sentiment et une âme d'artiste : « Santa Lucia » et « Lontana » ; Mme Robert se prête gracieusement à l'exigence de l'assistance et de sa claire voix entonne « Ferme tes jolis yeux », dont les refrains sont repris en sourdine et en chœur, par tout le monde, puis elle dit avec non moins de grâce et de sérieux un gentil monologue « Je suis de la Gascogne ». Avec Mmes Laval et Robert ce fut un vrai régal d'entendre, chantée à deux voix, la célèbre « Réverie de Schumann ».

Mlle Figeac, avec sa gaieté habituelle, chanta d'une voix parfaite la « Serenata » de Tocelli, « les Bai-

sers » et « Désir d'Amour » et eut le plus vif succès. Après les dames, ce fut au tour des messieurs qui eurent eux aussi les mêmes applaudissements : M. Jardin fit entendre quelques notes gaies et M. Neuville, de sa belle voix de baryton nous régala avec « Les Bouffes » de Dupont.

Après ce petit intermède de chant, M. Rougié rappela à ses amis que l'accordéon faisait déjà entendre les premières notes d'une valse, et aussitôt un bal champêtre s'organisa au bord de l'Étang, en attendant ceux de nos compatriotes qui n'avaient pu arriver le matin.

Bientôt un groupe nombreux, à la tête duquel était notre sympathique Président, M. le D^r Ganiayre, vint se joindre à nous, et le signal fut donné pour l'excursion en forêt.

Accordéon en tête, et aux sons d'airs entraînants, la colonne gravit le coteau qui surplombe l'Étang et arriva peu après au Point de vue de l'Ursine, où, de-ci, de-là, s'organisent des jeux divers. Le bal reprit, et, à l'ombre d'un grand cèdre séculaire qui se dresse au milieu du carrefour de la forêt, les groupes de danseurs fusionnèrent avec ceux d'une autre société l'« Union Pyrénéenne ».

Et ce fut une vraie fête qui commença ! Des concours de grimaces et autres furent organisés et des courses à pied réunirent tout à tour jeunes et vieux, animés du même entraînement. L'après-midi passa joyeusement et rapidement.

A six heures, ce fut le retour à l'Ursine, où ceux qui rentrèrent à Paris, nous quittèrent. Malgré quelques déficiences forcées, une centaine de sociétaires restèrent pour le dîner, et à sept heures, chacun devait, d'un appétit que le grand air avait ouvert plus que de coutume.

Le repas fut aussi enjoué que le déjeuner, et Mlle Inès Gallo nous fit le plaisir de chanter encore quelques morceaux ; après elle, M. Neuville et une de nos charmantes invitées chantèrent aussi, et nous devons une mention toute spéciale au désopilant M. Inard, artiste amateur, de la « Chéchia », qui amusa longuement l'auditoire avec ses chansons gaies.

Après le repas, le bal reprit, effréné, jusqu'à dix heures, heures à laquelle M. Rougié donna le signal du retour.

Ce fut, en somme, une journée délicieuse où tous, jeunes et vieux, s'amusement, et ceux qui hésitent à nous suivre, devront regretter amèrement de n'être pas venus.

Aucun incident n'a marqué cette journée, qui est tout à l'honneur des organisateurs.

Mentionnons en terminant, l'excellente cuisine du maître-queux du Pavillon de l'Ursine, qui enchanta tous les palais, même les plus difficiles, ainsi que la bonne grâce et la parfaite courtoisie avec lesquelles la Direction de l'Etablissement reçut notre société.

Roger AURICOSTE, Secrétaire.

Société de pisciculture du Lot

CONCOURS DE PÊCHE

Le club national d'encouragement aux sports, organise un concours national de pêche à la ligne pour l'obtention de la « Coupe Amourette ».

Cette coupe est ouverte à toutes les sociétés de pêche de France, légalement constituées ayant participé à des épreuves locales, départementales et régionales. Le concours final aura lieu à Paris le 17 septembre 1922.

A Cahors auront lieu :
1^o Le 23 juillet : un premier concours entre tous les membres de la Société de pisciculture qui se confondra avec le concours amical. De nombreux prix très importants en espèces et en nature y seront affectés.

2^o Le 13 août : un concours départemental ouvert seulement aux 20 pêcheurs classés dans chaque société au concours local entre sociétaires.

3^o Un concours régional réservé aux 10 pêcheurs de chaque société classés au concours départemental. Ce concours sera organisé par les soins du comité central avec l'aide d'une société de la région. Le Lot, le Cantal et l'Aveyron y seront représentés.

Enfin, les 5 pêcheurs classés dans chaque société seront désignés pour le championnat « Coupe Amourette » du 17 septembre. Des prix individuels de 1.000, 500, 300, 200 et 100 francs seront attribués aux lauréats, et les sociétés dont les équipes auront obtenu le plus grand nombre de points recevront également des prix importants en espèces.

Pour l'organisation de ces concours, une assemblée générale s'impose. Elle se tiendra le 8 juillet 1922, à 20 h. 3/4, dans une salle de la mairie de Cahors. En raison de l'importance de la question, nous engageons vivement tous les sociétaires à y assister. Il ne sera pas envoyé de lettre de convocation individuelle.

Le Président.

N. B. — Les sociétés de pisciculture du département sont priées de se mettre en rapport avec la société de pisciculture du chef-lieu.

Vandalisme

Chacun prend son plaisir où il le trouve, dit-on. Mais celui qui, par plaisir, pour s'amuser, occasionne des dégâts, mérite qu'on lui inflige une bonne leçon.

C'est ainsi que M. Clerc, l'actif et dévoué fontainier de notre ville, constatata que les tuyaux de la conduite d'eau dans les urinoirs de la rue J.-B. Delpech et des Allées Fénelon avaient été percés au moyen d'un vilebrequin.

L'eau s'échappait en abondance et ruisselait sur les passants. M. Clerc dut réparer aussitôt les tuyaux.

Mais une enquête est ouverte et l'auteur de cette stupide dégradation pourrait bien la payer cher.

AVIRON CADURCIEN

Les régates de demain Dimanche

Nous avons publié dans notre dernier numéro l'arrêté autorisant le barrage de la route de Larroque-des-Ancs arrêté pris à l'occasion des régates nationales données par l'Aviron Cadurcien.

Notre vieille société nautique a fait l'impossible pour attirer à Cahors les meilleures sociétés du Sud-Ouest. Nous sommes certains que le public répondra nombreux à notre appel, et qu'il y aura foule demain au garage de l'Aviron pour applaudir nos jeunes athlètes et pour les encourager.

L'Aviron Cadurcien dont les destinées s'améliorent de jour en jour, mérite bien la faveur du public auquel il veut toujours offrir de l'indulgent.

Grâce au précieux concours d'éléments nouveaux, il sera permis à la population et aux amateurs d'assister à de belles courses de natation, et ce sera là une agréable surprise.

Les noms seuls des sociétés nautiques concurrentes sont, au point de vue d'Aviron, un gage certain de succès.

Les Cadurciennes et les Cadurciens auront en outre le plaisir d'entendre les meilleurs morceaux du répertoire de « l'Avenir ».

Le prix des places, modique en somme, permet à tous d'assister à cette belle manifestation sportive.

Tous à l'Aviron Cadurcien.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Fête du Muscle du 9 Juillet 1922

Le Compound-Club-Cadurcien organise pour le 9 juillet une grande fête d'athlétisme « dite Fête du Muscle » où ont été conviés les Sociétés sportives du département et de la région.

Nul doute que cette fête n'obtienne un succès marquant comme elle l'eut l'an dernier.

Ce sera à Cahors, la première fête de ce genre que l'on offrira cette année à notre public, qui devient de plus en plus sportif.

Dans les épreuves à courir, le C. C. C. présentera son équipe de 400 m. relais ; les meilleurs tireurs : Chaumel, Dupuy, Cristobal, Iribarran Jean ; des spécialistes du saut (Equipe de Martiniquais) ; au Cross-Country : Garrouty, Touzac représenteront nos couleurs dans cette branche où ils ont remporté de grands succès. Garrouty en 1920 fut le vainqueur du Marathon de Marrakech (Maroc) devant les représentants du 1^{er} et 2^e étrangers.

Au programme, que nous publierons incessamment, tous les soins de la Commission des fêtes seront mis en œuvre afin de satisfaire le public, qui nous espérons, verra nombreux applaudir et encourager ses favoris. On peut dire déjà qu'un Grand concours de tir, avec nombreux prix aura lieu toute la journée. Un grand concert dans l'après-midi et un bal champêtre le soir viendront clôturer cette première fête d'athlètes.

N. B. Prière d'envoyer les adhésions pour coureurs et tireurs au siège social du C. C. C., café de Bordeaux, Cahors.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 30 juin 1922

Naissance

Bras Jeanne-Marie-Paule, à Arlis.

Publications de mariages

Baffaie Alfred, cultivateur à Cieurac (Lot) et David Hélène Camille, s. p., à Cahors-Ramonels.

Cahuc Lucien-Justin Joseph, commis à la Banque de France à Cahors et Capras Jeanne Antoinette-Amélie, s. p., à Toulouse.

Paganol Pierre, jardinier à Cahors et Amalric Méline, cuisinier, à Cahors.

Bourret Jules, sous-chef de dépôt à Cahors et Pouzergues Marie, s. p., rue Ramel, 7, à Cahors.

Mariage

Combehias Marcel, employé des lignes télégraphiques à Cahors et Verdier Jeanne Antoinette, robeuse à Cahors.

Décès

Sauvat Jean, journalier, 70 ans, place Galdemar.

Bonays Léontine, veuve Faurou, 69 ans, rue Président Wilson.

Colson Marie-Arthémise, veuve Bosquet, 69 ans rue Bouscarrat, 10.

PALAIS DES FÊTES

Samedi 1^{er} et Dimanche 2 juillet

MATINÉE et SOIRÉES

L'immortel succès : QUO VADIS ? d'après l'œuvre de Sienkiewicz.

Avec le sourire, comique.

Actualités.

En supplément : L'AVION FANTÔME (1^{er} épisode)

ORCHESTRE

BANQUE POPULAIRE du QUERCY

101, boulevard Gambetta, CAHORS

Société anonyme coopérative à capital variable

Fonctionnant avec Valde de l'ÉTAT et placée sous son contrôle

COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS PARTICULIERS

Devenez sociétaires de la Banque Populaire qui traite toutes les opérations de banque et de bourse aux meilleures conditions, vous y avez intérêt et vous participez au développement de notre département.

La qualité de sociétaire s'acquiert en souscrivant une action de 100 francs et un droit d'admission de 10 francs.

Principales opérations :

Escompte et recouvrement du papier de commerce. — Ouvertures de crédits en comptes courants. — Achats et ventes de titres. — Souscriptions aux émissions. — Paiement de tous coupons Français et étrangers. — Dépôts de fonds à vue rapportant intérêts.

La Banque Populaire se charge de la tenue de la comptabilité des petits commerçants et petits industriels, pour la déclaration du chiffre d'affaires.

BUREAUX ouverts de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le lundi matin excepté).

AU CAFÉ !!!

Demandez Un BANDARD

Apéritif à base de Fruits

St-Henri

Obsèques patriotiques. — Dimanche, 18 juin, a eu lieu la cérémonie de la réinhumation de notre très regretté compatriote Gaston Bergon, caporal au 88^e d'infanterie.

À l'arrivée à St-Henri, une foule considérable venue de tous les environs a assisté à la réinhumation du caporal Gaston Bergon. Cet événement était bien la preuve de la sympathie dont jouissait notre ami dans la région.

De plus des amis dévoués avaient décoré l'église comme elle ne l'avait jamais été ; un catafalque avait été dressé, c'était vraiment impressionnant et grandiose. Notre jeune héros a eu des obsèques dignes de la grandeur de son sublime sacrifice.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Jules Sastres, Redoulès, Ticoù et F. Sastres.

médaille militaire que tu as si dignement gagnée. Comme tous tes amis, je serais si heureux de voir briller sur ta poitrine de brave cet insigne qui fait le plus grand honneur à la petite section de St-Henri. Mais maintenant à tes parents, je souhaite que ces médailles, ces pieuses reliques soient une source de consolation pour ton cher père et ta chère mère éplorés par cet adresse mes plus sincères condoléances. Comptant que mes vœux seront exaucés, je souhaite mon cher Gaston que tu dormes en paix comme tous les autres héros qui ont pris part à reconquérir la patrie ensanguinée qui elle-même est fière et heureuse de votre bravoure et de votre vaillance. Comme elle, je veux avec tous les amis qui sont venus l'accompagner à la glorieuse et dernière demeure, te rendre l'hommage qui est dû à tous les braves, en te confiant ma plus profonde gratitude et mes souvenirs les plus sincères. Mon cher Gaston : Adieu.

Discours de M. F. Sastres
Au nom des trois couleurs pour lesquelles tu as si généreusement versé ton sang, vaillant guerrier, je l'adresse un dernier adieu. C'est à l'ombre de ce drapeau que tu as tremplé ton âme de vrai soldat. C'est à l'ombre de ce drapeau que tu as courageusement marché à l'ennemi par qui tu as été frappé. C'est à l'ombre de ce drapeau que nous avons accompagné à ta dernière demeure, d'avoir en paix, brave soldat, cher ami, dors dans la France ne l'oublie pas.

Luzech
M. Desprats adresse la lettre suivante à Messieurs les Conseillers Municipaux de Luzech signataire de la lettre insérée le 29 juin dans les journaux :

Luzech, le 28 juin 1922
Messieurs et Chers Collègues,
J'ai lu dans les journaux la protestation, en réponse à ma lettre de démission de maire de Luzech, que vous faites insérer au procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, transformant ce conseil en un conseil municipal en réceptions d'articles de polémique de presse ; je vous en laisse toute la responsabilité. Pendant dix ans, je me suis efforcé de faire supprimer des procès-verbaux et des délibérations tout ce qui pouvait faire constater ou prolonger les discussions personnelles si préjudiciables toujours aux intérêts de la commune.

C'est pour ce motif que nous avons fait le silence sur la sanction qu'on dut appliquer à un jour à un de nos collègues, auteur comme secrétaire du conseil municipal, d'un procès-verbal entièrement faux. Il s'éleva dans la salle, au moment de la lecture de ce procès-verbal, un tollé général tel qu'on dut le renfermer en entier ; et son auteur fut définitivement révoqué à l'unanimité. Vous connaissez tous celui qui avait établi cette pièce, il est bien resté le même.

Je m'abstiendrai de discuter en détail les motifs contenus dans votre protestation ; il appartient aux électeurs seuls de rendre le jugement public assistant à la séance pendant laquelle se sont produits les incidents dont il a été question ; il a apprécié à leur juste valeur les témoignages apportés par certains d'entre vous sur des faits passés à Luzech alors que les auteurs de ces témoignages se trouvaient à Caix, à Paris et ailleurs.

Il sait, ce public, que ce n'est pas, comme vous le prétendez, dans un milieu quelconque que je suis allé puiser des anecdotes ; mais il sait aussi que c'est aux quatre coins de la commune qu'on est allé des tracasseries et des mensonges dont elle est la première victime.

Je repousse du pied vos accusations ; j'affirme que tout ce que j'ai dit est vrai et que ceux qui m'ont soutenu savent que je n'ai jamais menti.

J'affirme aussi, que je n'ai même dévoué qu'une partie de la vérité, ne voulant pas faire intervenir dans cette affaire des personnalités qui, au lieu de jeter la discorde chez nous rempliraient certainement bien mieux leur devoir en demandant à nos enfants non seulement l'instruction et l'exemple, mais l'éducation morale propre à leur faire tard des citoyens libres, indépendants et tolérants.

Vous reconnaissez qu'en matière de gestion communale vous avez constamment adopté mes propositions à l'unanimité ; je vous remercie de votre certificat de bonne conduite des affaires municipales, mais je remercie surtout les collègues qui, pendant dix ans, m'ont soutenu dans ma lutte contre le mauvais vouloir de ceux qui, déçus dans leurs espérances, ne songent qu'à se venger par une opposition systématique et intéressée. Ce sont ces amis de la première heure qui m'ont donné l'autorité et, jusqu'à ce jour, la patience nécessaire pour défendre la commune et ses habitants aussi bien contre les semeurs de discorde que contre ceux qui, au lieu de chercher à nous faire profiter de leurs propres lumières, préférèrent détourner discrètement celle de la commune, afin d'éclairer à meilleur compte les yeux-mêmes leur boutique, et, sans doute, aussi leur conscience.

Croyez, chers Collègues, à mes meilleurs sentiments.
Gustave DESPRATS,
Conseiller Municipal de Luzech.

Albas
Au concours de Limoges. — Notre localité essentiellement viticole vient de remporter au concours de vins de l'exposition régionale agricole de Limoges un succès sans précédent.
Si le département du Lot a eu l'honneur d'obtenir les 7 premiers prix pour les vins rouges de l'année et les 4 premiers prix pour les vins blancs, il nous est particulièrement agréable de constater que la commune d'Albas se voit cinq prix attribués.

Vins rouges 1921 : MM. Couture, du Pal, diplôme de médaille d'argent (3^e prix) ; Delrieu chartron, diplôme de médaille de bronze (4^e prix) ; Rigal Baptiste diplôme de mérite, (6^e prix).
Vins blancs : MM. Soulayrès Jules (3^e prix) ; Lafon Ernest, 4^e prix (tous deux diplôme de mérite).
Un tel résultat ne fait que corroborer l'excellente réputation de notre cru local.

St-Pantaléon
Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de notre ami M. Augustin Aymard, conseiller municipal, décédé, le 28 juin, après une courte et cruelle maladie.

M. Aymard était un homme des plus serviables et nombreux seront ceux qui le regretteront.
Né au canton de Limogne, il était devenu, de par son mariage, notre compatriote et, aux dernières élections municipales, ces concitoyens l'avaient choisi pour leur représentant.

En cette triste circonstance, nous prions sa veuve, son tout jeune fils et tous ses parents de vouloir bien agréer nos sincères et émuës condoléances. — J.-B. P.

Floressas
Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier à huit heures du matin, sous la présidence de M. Bruggalières, maire.
Un seul conseiller est absent.
Le Conseil procède d'abord au règlement définitif du budget de l'exercice 1921 qui se solde par un excédent de recettes de 7.827 fr. 27.

Il est procédé ensuite au vote du budget supplémentaire 1922 et du budget primitif 1923.

A ces budgets sont inscrits les crédits nécessaires à l'installation et au fonctionnement de la recette auxiliaire municipale des postes et du poste téléphonique.
Mme Puybasset, épicière, est proposée comme gérante commune de ces deux services.

Plusieurs crédits sont votés pour réparations aux chemins ruraux et à la clôture du cimetière.

Une nouvelle subvention de 20 fr. est votée à l'œuvre des Pupilles de l'École publique dont la commune est membre bienfaiteur.

Les budgets du Bureau de bienfaisance sont examinés. Approuvés.
Le Conseil municipal décide ensuite d'allouer des primes aux acheteurs de bestiaux lors des foires de Floressas et vote au budget un crédit dans ce but.

La transformation de la taxe des prestations en taxe vicinale est renouvelée pour 1913.
Les budgets du Bureau de bienfaisance sont examinés et approuvés.
La séance est levée à midi.

Grézels
Soirée récréative. — Sur l'initiative du sympathique et dévoué maire de Grézels, M. Molinié, une soirée récréative avait été organisée en l'honneur des jeunes filles, des jeunes gens et des musiciens de Puy-l'Évêque qui avaient tous contribué le 11 juin à la réussite des belles fêtes de l'inauguration du monument aux morts.

Les membres du conseil municipal y étaient invités.
Dans la salle de la mairie coquettement aménagée par les soins de Mlles Bley, Lala, Dulac et autres, dont l'éloge n'est plus à faire, des rafraichissements furent servis aux invités, ce pendant qu'un excellent phonographe, gracieusement prêté par un invité d'une commune voisine et dont une naturelle modestie nous oblige à taire le nom, faisait entendre de très jolis morceaux de musique et de chant.

Et ceux-ci fort applaudis, alternèrent joyeusement avec les danses et les chansons, monologues très bien faits par des artistes improvisés, auxquels les auditeurs ne ménagèrent pas leurs bravos et cela jusqu'à une heure avancée de la nuit.

M. Molinié en quelques mots parfaits remercia alors tous ses invités de ce qu'ils avaient fait pour assurer le succès de la cérémonie du 11 juin et les jeunes filles qui avaient prêté leur concours pour la réussite de cette soirée. Il exprima le vœu de voir souvent se renouveler de semblables soirées à la campagne où les distractions sont si rares.
Ce fut une belle soirée dont les charmantes organisatrices doivent être félicitées et remerciées.

Le Boulié
Nécrologie. — Dimanche matin ont eu lieu au milieu d'une grande affluente, les obsèques du regretté Firmin Larroque, 25 ans, du hameau de La Cassagne com-

mune du Boulié, décédé des suites d'une terrible maladie contractée au front et contre laquelle les efforts de la science sont encore hélas, impuissants.
Très aimé dans toute la commune et estimé dans la région, Firmin Larroque ne laisse après lui que des regrets.

Au cimetière notre jeune et sympathique instituteur M. Vidal ancien combattant, décoré de la médaille militaire pour faits de guerre, lui a adressé au nom des démobilisés et de la commune tout entière un dernier adieu en termes émouvants.
Puisse ces témoignages de profonde sympathie atténuer la douleur immense des vieux parents, de la veuve éplorée qui n'a pour toute consolation qu'un enfant tout à fait en bas-âge et de toute une famille si cruellement frappée. A tous nous adressons nos sentiments de condoléances émuës et attristées.

Figac
Probité. — M. Pradal, demeurant rue du Claux, a trouvé sur la voie publique une chaîne en or de dame qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire. Félicitations.

Dons pour les pauvres. — Le Comité des fêtes du Montlivier a versé entre les mains du Receveur Municipal, pour le bureau de bienfaisance, la somme de 50 fr. et le Comité des fêtes du Pont du Pis a également versé la somme de 20 francs. Merci au nom des pauvres.

Pharmacie. — Le service sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Delmas Pont Gambetta.

Montbrun
Légs. — Aux termes d'un testament olographe du 20 décembre 1914, déposé le 27 mars 1922 en l'étude de Me Bâtillé, notaire à Cajarc, M. Laporte Edouard a légué à la commune de Montbrun une somme de 1.000 francs pour être employée en réparations au cimetière.

Gourdon
Pharmacie de service. — C'est la pharmacie Pons qui assurera le service lundi prochain.

Obsèques. — Jeudi dernier ont eu lieu les obsèques de notre compatriote Antonin Cassagne âgé de 34 ans, ancien facteur à Courbovois qui était venu se reposer au pays natal.

Une foule imposante accompagnait son cercueil surmonté de belles couronnes. On a particulièrement remarqué celle qui avait été offerte par ses collègues des P.T.T.

Nous prions sa veuve d'agréer, nos sincères condoléances.

Nouveaux périodiques. — Les originaux de l'arrondissement de Gourdon, à Paris viennent de faire paraître le premier numéro d'un journal qui porte le titre de leur société : *Le Courrier du Quercy*.

Nous sommes particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à ce nouveau confrère et de lui désirer succès, prospérité et longue vie.

C'est notre excellent ami, M. le docteur Louis Ganayre, de Frayssinet-le-Gourdonnais qui en est le distingué Directeur.
Sous son impulsion active et ferme cette belle société s'est considérablement développée. Elle compte 600 familles locales qui représentent plus de 1500 socialistes.

Nous les félicitons de leur excellente idée.

Saladou
Inauguration d'un monument aux morts de la guerre. — Dimanche, 24 Juin, a eu lieu l'inauguration du monument aux Morts de la Commune.

La cérémonie magnifiquement préparée et organisée par la municipalité fut émue et émouvante ; elle laissera dans le cœur de tous ses habitants un souvenir inoubliable.
Le matin, à 10 heures, un service religieux est célébré à l'issue duquel un banquet intime réunit autour du Conseil municipal au complet les personnalités du canton parmi lesquelles on remarque le dévoué et sympathique conseiller général de Martel M. Bouat, M. Chassaing, conseiller d'arrondissement, M. le Capitaine Verdier, grand blessé de guerre, M. Bramel, maire de Cajarc, originaire de Baladou, les maires et conseillers municipaux des communes voisines ainsi que de nombreux fonctionnaires. La présidence du banquet est offerte à M. Bor, chef de Cabinet, représentant M. le Préfet du Lot.

A 3 heures se forme, en face de la mairie, le cortège composé des enfants des écoles conduits par leur maître, des vétérans de 1870, des glorieux combattants de la grande guerre et des personnages officiels. Il se rend sur la place publique où se trouve érigé le monument. Ce monument est sobre mais d'un goût parfait. Des enfants récitent des poèmes patriotiques, puis le Maire de Baladou, M. Lascoux, mutilé de guerre, prend la parole et, en termes émouvants, exalte la bravoure, la ténacité des combattants de la commune tombés au champ d'honneur pour le salut de la Patrie.

Après l'appel des morts, M. le Capitaine Verdier, M. Chassaing, Conseiller d'arrondissement, M. Bor, Chef de Cabinet du Préfet et M. Bouat, Conseiller Général, dans d'éloquents discours, rendent un

hommage attendri aux héros de la grande guerre, et, en particulier, aux vingt glorieux soldats de Baladou morts au champ d'honneur et s'inclinent devant la douleur des familles éprouvées par la guerre en leur exprimant l'espoir que les sacrifices consentis n'auront pas été vains et que leur souvenir sera impérissable.
Ces discours furent écoulés dans un pieux recueillement et très applaudis par la population tout entière. Après avoir serré toutes les mains amies, remercié et félicité M. Lascoux et son conseil municipal, M. Bouat, M. Chassaing, les personnalités officielles et les invités quittent la commune laissant la population sous l'impression profonde de cette imposante commémoration.

Nous saluons ici avec respect et admiration la mémoire des glorieux enfants de Baladou morts pour la France.

Martel
Médaille militaire posthume. — La Médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Rigoulat Emile-Roger, mort pour la France le 30 septembre 1915 au Labyrinth.

La citation qui motive cette belle distinction est la suivante :
« Soldat courageux et brave a trouvé une mort glorieuse en organisant une barricade ennemie qui venait d'être prise par son unité. »

Ce jeune héros était déjà titulaire de la Croix de guerre avec étoile d'argent.

Le regretté soldat était le fils de Mme Rigoulat, institutrice.

Hospice. — Le prix de journée des malades soignés au compte d'assistance médicale gratuite à l'Hospice de Martel est fixé à 4 fr. 80.
Ces prix des vieillards, infirmes et incurables assistés de la loi du 14 juillet 1905, à 4 fr. 80.

AVIS DE DÉCÈS
Monsieur et Madame MARATEUCH, née GUISSARD,
Madame Veuve LAGARDE, née GUISSARD et son fils ;
Monsieur et Madame Robert MARATEUCH et leur fils ;
Monsieur et Madame GUISSARD, à Larroque-des-Arcs et leurs enfants ;
Monsieur et Madame GUISSARD, postes et télégraphes, à Agen, et leurs enfants ;
Monsieur Eugène GUISSARD, postes et télégraphes à Paris ;
Monsieur et Madame ALIBERT et leurs enfants ;
Les familles CONTE, GUISSARD, CURE, LAGRASSERIE, COUTURE, BLOT, LE DUC, LACOSTE et tous les autres parents et amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur GUISSARD
Agent d'assurances de la Compagnie « Le Phénix »,
leur père, grand-père, arrière-grand-père, frère, beau-frère et cousin, décédé à Cahors le 1^{er} juillet 1922 à l'âge de 80 ans, muni des Sacraments de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le 2 juillet à 4 heures 3/4 en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 109, Boulevard Gambetta.

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 50.

La situation politique à Rome
De Rome : Le Cabinet italien est aux prises avec de sérieuses difficultés. Une crise ministérielle a failli s'ouvrir hier. Un exposé sur la situation financière devant avoir lieu prochainement, la Chambre pourra à cette occasion émettre un vote politique.

Au Vatican
De Rome : Le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat du Vatican, prendrait bientôt sa retraite.

Les Etats-Unis et le désarmement naval
De Washington : Le Sénat américain a voté le projet de loi portant la mise à exécution des stipulations du traité de désarmement naval.

A La Haye
La Haye : La Sous-Commission des dettes ne mettra pas en circulation le questionnaire de Litvinoff.

Les procès de Moscou
De Moscou : La Pravda, poursuivant sa campagne contre les accusés, dans les procès en cours, réclame contre eux la peine de mort.



— Il fait ça sans douleur depuis qu'il a remplacé le café par du Kneipp. Dans les épiceries ou contre mandat (1^{er} 25 les 250 gr. Kneipp, Tubisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Achats de Fruits
Gains, Prunes, Poires, Pêches, Abricots, Groseilles, Cassis, Framboises, Cerises, etc.
Faire offres bien avant maturité

Distillerie DULAC -- CAHORS

PIANOS NEUFS ET OCCASIONS
LOCATION-RÉPARATION
J.-B. NOUYRIT
24, Bd Gambetta — Succursale Maison ROUGE

A VENDRE
PLUSIEURS MAISONS
de Rapport et d'Agrément
SISES A CAHORS

S'adresser : L. MICHELET, 14, boulevard Gambetta, CAHORS.

La Distillerie DELPECH-PAULUS
à CAHORS
Achète la noix verte et fraîche
Faire des offres

ON DEMANDE
Vendeuses de profession
pour mercerie, bonneterie et chaussures
Bonnes références
S'adresser au Bureau du Journal

CABINET
d'Ingénieur Expert-Géomètre
Consultations tous les jours non fériés
de 10 heures à midi

EXPERTISES, PARTAGES
Vente et Achat d'Immeubles urbains et ruraux,
de Fonds de Commerce, etc.

M. CARLIN, Ingénieur, 22, rue Victor-Hugo, à CAHORS.

CABINET IMMOBILIER
A VENDRE
Une maison, 4 pièces avec jardin.
Une maison de rapport, sur les quais.
Un fonds de commerce, crèmerie, fromages, beurres, œufs.
Un fonds de commerce, poterie, faïence, verrerie, épicerie.

S'adresser : J. DELLARD, cabinet immobilier, 1, rue M^l Joffre, CAHORS.

" Au PRINTEMPS "
9 et 11, Rue du Maréchal Foch — CAHORS
Du 3 au 16 Juillet 1922

RABAIS CONSIDÉRABLES AVANT INVENTAIRE
Voyez nos occasions exceptionnelles
SÉRIE DE BEAUX TISSUS LAINAGES

Marqués à titre de réclame et publicité 75 % au-dessous de leur valeur réelle.

CHOIX DE COUPONS DIVERS SOLDÉS A DES PRIX TRÈS AVANTAGEUX
Profitez de suite de nos divers articles de fin de saison

Venez vous rendre compte, vous serez étonnés de nos prix

REMERCIEMENTS
Monsieur et Madame BERGON Etienne, à Saint-Henri,
Les familles BERGON, à Montlagnac ; MARCOULY, CASTELNAU, à Saint-Henri ; BERGON, boulangers à Cahors, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister au convoi funéraire du

Caporal Gaston BERGON

LA MÉTHODE DU PROF[®]
MICHEL
GUÉRIT
LA HERNIE
20 ANS DE SUCCÈS

La Méthode du Professeur MICHEL, de Paris, guérit la hernie. C'est un fait III
Pas de discours inutiles, voici des preuves de guérisons de votre pays :

M. P. Michel. — Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des Hernies que je vous ai adressés. Je vous en félicite bien sincèrement. — Docteur DAVID, 15, rue Bouquière, TOULOUSE, 30 novembre 1919.

SALERE à St-Sernin (Tarn) — GARDELLE à St-Léon (Hte-Gne) — TRAVET à Nizas (Gers) — LIMOUSIN à Agacac (Hte-Gne) — MICHEL à Héribert (Hérault) — CASTERAA à Labatut (Landes) — CAUSSE à Castres (Tarn) — PLOUX, à Bèstela (Ariège) — COUVENES à Pampelonne (Tarn) — COURRET à Salech (Hte-Gne) — MARIANI à Roelle (Aveyron) — ESCUDIE à Sarjac (Hte-Pyrénées) — ANDRIEU à Currières (Aveyron) — MARIENAN à St-Sébastien (Hérault) — AYRIES à Escanecabe (Hte-Gne) — GOUY au Mas d'Azil (Ariège) — LOUMAN à Mazamet (Tarn) — JULIE à Castres (Tarn) — BERTRAND à Perpignan (P.-O.) — BOURRES à Monclar (Tarn-et-Gne) — ANDRIEU à Lombers (Tarn) — DISCAMPS à Labastide-Savès (Gers) — CHAIGNAUD à Laroche-Chalais (Dordogne) — BLANQUIOT à Beleyssagues (Hte-Gne) — CHEYROUT à Savignac (Dordogne) — LAPEZE à Peyrussac-Vieille (Gers) — BONNEFOUS à La Villèdeville (T.-et-Gne), etc., etc.

Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc....
Nous conseillons donc à nos lecteurs de profiter du passage du Prof MICHEL.

ST-GERMAIN-BEL-AIR, 27 juillet, H. Admiral. BRIVE, lundi 3 juillet, Hôtel de Bordeaux. SOULIAC, mardi 4 juillet, Hôtel Moderne. PUY-LEVEQUE, mercredi 5 juillet, H. Cure. ST-GERE, jeudi 6 juillet, H. des Voyageurs. JULLAC, vendredi 7 juillet, Hôtel St-Eloi. LACAPPELE-MARVAL, 8 juillet, H. Punit. LIVERNON, dim. 9. H. Voyageurs Gorses. LABASTIDE-MURAT, 10. H. de la Poste. CASTELNAU-MONTRATIER, 11. H. Garrigues. MARTEL, mercredi 12 juillet, H. Compas. SAUZET, jeudi 13. H. de la Halle (par 15 h.). MONTGOU, vendredi 14 juillet, H. de France. FIGEAC, sam. 15. H. des Voyageurs (Villa). BAGNAC, dimanche 16 juillet, H. Vve Brugel. VAYRAC, lundi 17 juillet, H. Delmon-Germain. BRIVE, mardi 18 juillet, Hôtel de Bordeaux. GORSES, mercredi 19 juillet, H. Gasquet. SALVIAO, jeudi 20 juillet, Hôtel de l'Europe. CABRETS, vendredi 21. H. des Touristes. GOURDON, 22. H. de l'Etat et la Providence. CAHORS, dim. 23. H. des Ambassadeurs.

Professeur MICHEL, Allées Lafayette (entrée : 1, rue Hélio), TOULOUSE.

VIGNE A VENDRE
avec Maisonnette et Citerne
à 25 minutes du pont de St-Georges
Rapport moyen : 4 barriques de vendange
S'adresser à Mme LUGOL, 81, boulevard Gambetta, CAHORS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 34

ÉTRANGE FORTUNE

DE
CUNISSET-CARNOT

VII

C'est à ce moment que le prit le premier vrai découragement, depuis le commencement de son incroyable aventure. Mais il était plus physique que moral, et la contention donnée par l'obstacle à vaincre ayant cessé, il se fit dans tout son être une réaction, un affaissement qui le laissa brisé de corps et d'âme. Au lieu de franchir tout de suite la grille, il s'assit, et il se disait, devant ce couloir sombre qui s'ouvrait devant lui :
« Que devenir maintenant ? Marché je à la lumière, ou bien vers quelque gouffre ? ne rencontrerai-je pas encore des obstacles nouveaux que je ne pourrai plus vaincre ? Ces horribles souterrains ne me tendent-ils pas quelque piège dont je n'aurai plus la force de m'arracher ? Ne vaut-il pas mieux mourir tranquillement ici, que d'expirer au fond de quelque trou obscur, de quelque trappe où je vais encore tomber ? » Mais c'était la fatigue qui le domptait, c'étaient les rêves, les visions d'un cerveau débilité par la faim ! Encore une fois, il se

sentit gagné par le sommeil, encore une fois il s'étendit et il dormit longtemps.

A son réveil, il n'était plus le même homme. C'est avec une hâte fiévreuse qu'il remit sur son dos son fusil et son sac, après avoir eu soin de placer dans celui-ci la dernière épaule de son chien.

A peine eut-il franchi la grille qu'il sentit la pente du couloir recommencer et devenir de plus en plus forte. Il s'apercevait aussi, en tâtant les parois, qu'elles ne présentaient aucune trace du travail de l'homme. Il était dans une galerie naturelle qui devait avoir été creusée dans les temps géologiques par le passage des eaux. En même temps, tout redevenait extrêmement humide, et sa main se mouillait aux parois des rochers.

Il avançait assez vite en descendant toujours. Il allait, lui semblait-il, non tout à fait en ligne droite, mais en tournant un peu. Tout à coup, la voie se ferma devant lui, le couloir faisait un brusque coude à droite. En même temps, la pente s'accroissait encore. Elle devint bientôt si forte qu'il dut prendre pour marcher les plus grandes précautions, dans la crainte de tomber et de rouler sans pouvoir se retenir. Il avançait un pied, puis l'autre, appuyant les mains contre les côtés du couloir.

Bientôt, il lui fut impossible de rester debout ; il dut se mettre à quatre pattes et descendre à reculons. Comme il n'y avait ni aspérités, ni pierres sur le sol humide, il n'était

plus maître de ses mouvements, et il ne tarda pas à sentir que la pente l'entraînait plus vite qu'il ne l'aurait voulu.

Il se coucha à plat ventre, raclant le sol de la pointe de ses pieds, tandis qu'il y enfonceait les ongles ; il essaya de s'arrêter. Mais il était trop tard, l'inclinaison était trop forte, il glissait en sentant sa course s'accroître, tandis que ses ongles se retournaient !

Bientôt, il roula sur la pente, comme un objet abandonné à son propre poids. Il se vit perir. Dans quel gouffre allait-il tomber ? Sur quels amas de rochers allait-il déchirer son corps et s'ouvrir le crâne ? Oh ! les effroyables secondes ! Solange, Solange bien-aimée, c'était donc fini !

Tout à coup, le sol se déroba sous son corps, il ne glissa plus, il tomba ! Ce fut très court. Mais, au lieu d'avoir pour dernière couche des rochers aigus sur lesquels jaillirait sa cervelle, il plongea la tête la première dans un bassin d'eau profonde dont la fraîcheur glaciale lui causa une des plus horribles impressions qu'il eût ressenties de sa vie !

Il toucha le fond. D'un vigoureux coup de pied il remonta à la surface, et il se mit à la nage. Mais il sentit tout de suite que cette eau sombre n'était pas un puits sinistre sans fuite et sans issue. Bien au contraire, elle était animée d'un vif courant ; telle ment fort même que, dans l'état de fatigue et de faiblesse où il se trouvait, il ne pouvait songer à lutter con-

tre lui. Il lui fallait s'abandonner à son cours, en se contentant de se maintenir à la surface. Pour être moins lourd, il réussit à déboucler d'une main la courroie de son fusil, qui se détacha de ses épaules, mais il ne parvint pas à se débarrasser de son sac qui l'appesantissait singulièrement et l'obligeait à des efforts sous lesquels il se sentait défaillir.

C'en était trop, à la fin ! Depuis qu'il résistait, depuis qu'il marchait de catastrophes en catastrophes, il était épuisé, ses forces s'en allaient, il était vaincu. Encore un peu, et il s'abandonnerait, et il ne lutterait plus !

Déjà ses jambes cessaient de se mouvoir, il était tout debout ; machinalement il battait encore l'eau de ses bras et il relevait la tête. Il s'en allait à la dérive comme un cadavre abandonné. Et il sentait avec un terreur croissante que ses bras s'enraidissaient, que dans quelques instants il ne pourrait plus nager, et que tout allait finir !

Puis une étrange mollesse l'envahissait, il lui semblait qu'il allait s'endormir, et il y trouvait une grande douceur. Des visions lui venaient. Il voyait nettement son père, et son ruide visage lui souriait ; Solange était là aussi, ses longs cheveux dénoués fréolaient son visage, et il les couvrait de baisers.

Soudain, dans l'obscurité insondable, des lueurs jaillissaient, des reflets d'or et de pourpre luisaient tout à coup sur des voûtes de cathédrale,

de grandes nappes d'or s'élevaient sur des murailles étincelantes, de longs rayons flottaient sur la surface de l'eau ! Ce spectacle l'émerveillait, et tout en ayant conscience qu'il mourait, il se laissait aller doucement à ses visions.

Enfin, ses bras tombèrent le long de son corps ; tout était terminé ! Il se raidit pourtant une dernière fois, ne voulant pas mourir, et, violemment, alors que sa tête demeurait encore hors de l'eau, ses pieds heurtèrent le fond ; l'eau n'était plus profonde, il n'avait qu'à se tenir debout pour ne pas succomber.

Immédiatement, les visions de la mort disparurent, les rayons s'éteignirent, et le sang-froid lui revint. Mais, était-il encore le jouet de ses hallucinations ou bien était-ce la réalité qu'il voyait ? Il n'était plus que ces ténères impénétrables où il vivait depuis si longtemps. Des reliefs réels frappaient ses yeux, il apercevait l'eau ! En même temps, le fond remontait assez rapidement, Pierre émergeait de plus en plus, d'abord les épaules, puis la poitrine ; il put bientôt avancer assez vite, n'ayant plus d'eau qu'à la hauteur des cuisses, tandis que l'obscurité s'éclaircissait de plus en plus.

Le ruisseau fit encore un coude, et alors il aperçut la lumière, la vraie lumière ! Au loin, tout au loin, si loin même que cela semblait aux extrémités d'un horizon qu'il ne pouvait jamais atteindre, le jour apparaissait ! Il jaillissait d'une fissure

qui ne semblait pas plus grande que la main mais avec un tel éclat que ses yeux, déshabitués de la clarté, ne pouvaient le soutenir, et qu'il fut longtemps avant de s'y accoutumer.

Tout de suite, une énergie le reprit et, soutenu d'ailleurs par l'eau qui coulait avec une force de plus en plus grande, il avança avec rapidité. L'ouverture qu'il avait crue à l'horizon venait sur lui en grandissant. Il l'atteignit beaucoup plus tôt qu'il ne l'avait espéré.

C'était l'issue du ruisseau dans la campagne.

(A suivre)

OFFRE D'EMPLOI
Receveurs-Courtiers, munis de bonnes références, sont demand

BIBLIOGRAPHIE

Revue Scientifique

Fondée en 1863

Paraissant les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois
Sommaire du 24 Juin 1922

1. La théorie électronique de la matière : Les leçons de la guerre, par Sir Edward Thorpe, Membre de la Société royale de Londres, Président de la « British Association » ; 2. Le Transsaharien, par A. Fock ; 3. Revue industrielle : L'utilisation scientifique des produits de transformation du charbon, par R. Girard, Agrégé de l'Université.

Notes et Actualité : Mathématiques : A propos des principes fondamentaux de la Nomographie ; Physique : La stabilité des atomes ; Chimie physique : L'action chimique de l'effluve électrique et la loi de Faraday ; Géographie : Les anciennes îles allemandes du Pacifique ; Biologie : Les sécrétions internes chez les Amphibiens ; Histoire physiologie : Recherches sur le parenchyme des Vers plats.

Applications de la science à l'industrie : Métallurgie : L'uranium au point de vue métallurgique ; Mines : Une nouvelle mine

d'or près de Singapore ; Agronomie : Le Sorgho, son emploi pour l'alimentation du bétail ; Agriculture coloniale : Le coton du Cambodge ; Variétés : Propagande pour développer l'emploi des engrais chimiques.

Nouvelles : Académie des Sciences, etc. — Vie scientifique universitaire.

Académie des Sciences de Paris : Comptes-rendus des séances des 29 mai et 6 juin 1922.

Bibliographie.

Prix du numéro : France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux : Paris, 4882. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VII^e. Téléphone Fleurus : 02-29.

ACHAT, VENTE de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris
Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIO-BLANC, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

A VENDRE

le beau domaine du Pech Grand

D'une contenance environ de 44 hectares d'un seul tenant, plein rapport, bois, prairies naturelles et artificielles, maison de maîtres de 10 pièces, grand salon, salle à manger, cuisine, chambres, petite chapelle, on laisserait maison meublée ou non meublée, maison de domestiques, granges, hangar, four, belle volière, le tout en très bon état, jardin d'agrément et potager avec arbres fruitiers, garenne, chasse, on peut pêcher les écrevisses dans la propriété. Très bon matériel agricole.

Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur LAGOSTE, Puy-l'Evêque, Lot, agence pour autres propriétés, maisons de commerce et maisons de rentiers.

CORSETS SUR MESURE

Réparations — Choix de Coutil

M^{me} CHAMBON

CORSETIÈRE PARISIENNE

5, place de la Citadelle, CAHORS

MANUF. Stylos et Porte-Mines demande Agents partout. Ecr. : les Grands Centraux, TOULOUSE.

MANUF. Art. bureau, Dess., Ecol., ch. repr. visit. papet., Libr., Baz. Les Gds Centraux, TOULOUSE.

ETUDE DE

M^e François SÉGUY
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 28 juin 1921)

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Première Instance de Cahors, le six janvier mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié à partie.

Au profit de Madame Lucie PAS-SERAT, épouse Elie COMBARIEU, la dite dame demeurant à Cieurec, Contre Monsieur Elie COMBARIEU, demeurant à Lolmet, section de Divillac, Castelnau-Montriatier.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux aux toris et griefs du mari.

A la requête et au profit de la dame Lucie PASSERAT.

Pour extrait : F. SÉGUY.

SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola
Achats et Vente d'Objets Anciens et Modernes

ETUDE DE

M^e Maître R. BÉTILLE
NOTAIRE A CAJARS (LOT)

A VENDRE

aux

Enchères publiques

EN UN SEUL LOT

Le dimanche 23 juillet 1922, à 15 heures, en la Mairie de Cajars.

Un vaste enclos très bien situé, à Cajars, sur le champ de foire, dit « Ancien Couvent », appartenant au Bureau de Bienfaisance de Cajars et sur lequel se trouvent édifiées de très importantes constructions susceptibles de nombreuses utilisations.

Mise à prix : 38.000 Fr.

Pour renseignements s'adresser à M^e BÉTILLE, notaire, détenteur du Cahier des Charges.

ETUDE DE

M^e Charles AUBERTIN
NOTAIRE A CAHORS
Successor de M^e SOURDILLE
64, boulevard Gambetta

VENTE

d'un

Fonds de Commerce

Deuxième avis

Suivant contrat passé devant Maître Charles AUBERTIN, notaire à Cahors, le vingt juin mil neuf cent vingt-deux, Madame veuve BOISSE, restauratrice, demeurant à Cahors, a vendu à Monsieur et Madame CALMON, demeurant à Cahors.

Le fonds de commerce d'hôtellerie qu'elle exploite à Cahors, Place Thiers, n° 4, ensemble, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage en dépendant, aux prix, charges et conditions indiqués audit contrat.

Domicile est élu pour les oppositions, à Cahors, en l'Etude de Maître Charles AUBERTIN, notaire, boulevard Gambetta, 64.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 les créanciers de la vendresse devront pour conserver leurs droits former opposition au paiement du prix, entre les mains des acquéreurs, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion.

Pour deuxième avis :

AUBERTIN

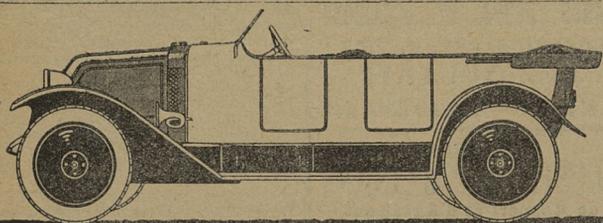
Marché de La Villette

29 Juin 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	3.290	259	3,00	2,75	2,40
Vaches...					
Veaux...	2.031		4,00	3,75	3,00
Moutons...	7.400	476	3,25	3,00	2,75
Porcs...	2.779				

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs, veaux et moutons, facile sur les porcs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE



LES 10HP. RENAULT 1922

NOS DIFFÉRENTS MODÈLES ET NOS PRIX

(EN TORPÉDO 4 PLACES)

SÉRIE sans éclairage ni démarrage électriques — 3 lanternes 15.800 Fr.

SÉRIE avec éclairage et démarrage électriques 16.800 Fr.

LUXE avec éclairage et démarrage électriques 19.000 Fr.

LUXE-SPORT avec éclairage et démarrage électriques, compteur et montre 20.800 Fr.

DEMANDEZ NOTRE TARIF POUR CONDUITES INTÉRIEURES, COUPÉS DE VILLE, LANDAULETS, TAXIS, CAMIONNETTES MARCHANDES, FOURGONS etc.



Agent : FAUGE, mécanicien, 49, boulevard Gambetta, CAHORS

UNE BONNE NOUVELLE !!! LA GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENTS

Maison de Confiance fondée en 1872

57-59 Boulevard Magenta 57-59 57-59

N'a aucune succursale à Paris, ni d'autres entrées que celles des 57-59 Elle informe sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle BAISSE à NOUVEAU ses PRIX tout en fournissant des MEUBLES de PREMIÈRE QUALITÉ FABRIQUÉS avec des BOIS ABSOLUMENT SECS Actuellement : GRANDE VENTE SENSATIONNELLE pendant tout le mois avec d'importantes réductions et de nombreux cadeaux

<p>CHAMBRE LOUIS XVI</p> <p>CHAMBRE A COUCHER style LOUIS XVI, noyer ciré, composée de : 1 armoire 2 p., 1 lit bis, 1 lit de nuit, 1 table de nuit. 990. Depuis...</p>	<p>SALLE A MANGER RENAISSANCE</p> <p>SALLE A MANGER Renaissance, chêne massif, composée de : 1 buffet 5 portes, 1 table à allonges, 6 chaises assorties. 1.025. Depuis...</p>	<p>CHAMBRE LOUIS XV</p> <p>CHAMBRE A COUCHER noyer ciré, composée de : 1 armoire 2 p. gl. bis, 1 lit milieu, 1 table de nuit. 1.250. Depuis...</p>	<p>SALLE A MANGER LOUIS XVI</p> <p>SALLE A MANGER Louis XVI composée de : 1 buffet argent, dessus marb., 1 tab. ov., 3 all., 6 chaises cann. 1.975. LA PANNETIERE 625.</p>
<p>LIT FER avec sommier, pour 2 personnes. 99. Depuis...</p>	<p>GRAND CHOIX DE CHAMBRES, SALLES A MANGER de tous styles. Chêne et Noyer massifs, Lemp, Acajou et Bronzes, depuis 1.550 à 10.000 fr.</p>	<p>LIT FER extra-fort, 6 anneaux cuirve, pour 2 personnes. 245. avec sa literie complète. Depuis...</p>	

EXPÉDITIONS FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE DANS TOUTE LA FRANCE CONTINENTALE
Catalogue illustré franco, sur demande. — Bons de la Défense et Titres de Rentes acceptés en paiement.
OUVERTS DIMANCHES ET FÊTES

Étude de M^e Pierre HUARD, licencié en droit, avoué à Cahors (Lot), 41, Boulevard Gambetta
Successor de M^e Camille SAUTET et Léon TALOU

VENTE SUR LICITATION

Avec admission des Etrangers
EN UN SEUL LOT

D'une Maison d'agrément dite "Villa du Paradis"

AVEC JARDIN

Le tout situé à ALBAS, canton de Luzech, arrondissement de Cahors (Lot)

L'Adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-HUIT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à UNE HEURE ET DEMIE du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice à Cahors, devant Magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Cahors, le douze mai mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o Monsieur Emile IRISSON, employé à la Compagnie algérienne, à Matou (Tunis) ;

2^o Monsieur Hubert RENARD, sous-ingénieur, à Alger ;

3^o Mademoiselle Jeanne RENARD, institutrice à Birmandie, près Alger ;

4^o Madame Veuve Emile IRISSON, Institutrice à Alger ;

5^o Monsieur Georges IRISSON, employé aux Messageries, à Alger ;

6^o Et Mademoiselle Marthe IRISSON, sa sœur, demeurant avec lui à Alger.

Ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Pierre HUARD, demeurant dite ville, 41, boulevard Gambetta.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Charles PRALAVORIO, rentier, demeurant à Mos-

tagamen, pris comme pouvant avoir des droits dans la succession de Madame Jeanne DIDIE, son épouse décédée ;

2^o Madame Valentine HUMEL, sans profession, épouse de Monsieur Louis NOGUIER, avocat, avec lequel elle est domiciliée à Mostaganem ;

3^o Et du dit Monsieur Louis NOGUIER, avocat, à Mostaganem, pris pour assister et autoriser son épouse, la dame Valentine HUMEL.

Colidants, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-HUIT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX à UNE HEURE ET DEMIE du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à Cahors, devant magistrat commis, à la vente en un seul lot des biens dont la désignation suit :

Article un

Une maison d'habitation construite en pierres et couverte en tuiles, dénommée « Villa du Paradis », située au lieu dit Paradis, commune d'Albas, à cent mètres environ du chemin de grande communication n° 8, d'Albas à Anglars-

Juillac, confrontant au nord, avec un chemin de servitude dit « Combe du Moulin », au levant à Cantagrel et au midi et couchant à Bouyer, anciennement Morlens, entourée complètement d'un mur de clôture de deux mètres de haut qui préserve de toute introduction d'animaux.

On accède à la maison par un chemin particulier qui donne entrée sur le jardin clôturé et fermé, par un grand portail à barres de fer, haut de trois mètres et de cinq mètres de largeur.

La maison se compose :

1^o D'un vaste rez-de-chaussée où on pénètre dans le vestibule, centre de l'habitation, par une grande porte vitrée, située sous le porche formé par le double escalier extérieur à gauche, sur le levant, se trouve la cuisine avec ses dépendances ; à droite, sur le couchant, la salle à manger pouvant contenir une vingtaine de personnes ; du vestibule on pénètre dans la cave par une porte d'intérieur ; au couchant se trouve une grande porte, indépendante, pour la servitude de la cave, qui sert à la rentrée et remise du bois de chauffage ; la cave est suffisamment grande pour servir de grand débarras.

De la cuisine, on pénètre par un escalier en bois au premier étage. 2^o D'un premier étage, divisé en quatre pièces, deux chambres à coucher au sud-est, une chambre à coucher au nord, éclairées chacune par une large ouverture, au centre un salon donnant sur le couchant éclairé par deux ouvertures, pièces desservies par une galerie intérieure et indépendante de deux mètres de largeur, sur dix de longueur, où on pénètre du dehors par une porte double vitrée, donnant sur le balcon en pierres, relié par un double escalier à marches de deux mètres de largeur attenant à la façade permettant de jouir d'une très belle vue sur la vallée du Lot.

3^o D'un vaste grenier où l'on circule librement à hauteur d'homme sur toute l'étendue de la maison, le dit grenier garanti contre les intempéries par une couverture en planches sous la toiture de briques ; on y accède par un escalier de service fermé par une porte donnant sur la partie nord de la galerie intérieure ; il est éclairé par deux ouvertures, une à chaque extrémité de la façade, avec un œil-de-bœuf vitré, au centre de la maison. Cette maison est inscrite au plan

cadastral de la commune d'Albas, sous le numéro 1436 p, section H, pour un revenu de 135 francs.

Le sol de la dite maison figure au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 1436 p, section H, pour une contenance de trois ares.

Article deux

Un jardin situé au même lieu de Paradis, commune d'Albas, formant le numéro 1436 p, section H, d'une contenance de trois ares et d'un revenu de 4 fr. 32, planté de fleurs et d'arbres d'agrément ; face à l'entrée du rez-de-chaussée de la villa se trouve un petit bassin d'eau entouré d'un treillage en fer ; les deux petits chemins de piéton qui le contourneront aboutissent à une très jolie promenade suivant le pourtour du jardin sur une longueur de près de cent mètres. Cette promenade se trouve établie sur un mur bâti sur rocher d'une hauteur de quatre-vingts mètres environ, dominant le chemin de service dit Combe du Moulin ; on est garanti par un parapet de un mètre au-dessus du sol avec son couronnement en pierre d'une largeur de cinquante centimètres, lequel permet l'appui et l'accoudement. De

cette promenade, vue admirable sur la plaine et la rivière du Lot qui coule à trois cents mètres de l'habitation.

A deux mètres du mur de clôture, côté levant de la maison, se trouve une citerne d'une contenance de dix mètres cubes.

Les biens, immeubles, ci-dessus désignés dépendent de la succession de Madame Hortense-Catherine CLÉMENT, veuve en premières noces de Monsieur IRISSON, et en secondes noces de Monsieur DIDIE, en son vivant demeurant à Paradis, commune d'Albas.

MISE A PRIX

Les biens ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de dix mille francs, 10.000 fr. ci

Aux termes du jugement qui ordonne la vente, Monsieur le Juge Commissaire est autorisé à baisser la mise à prix, faute d'enchère sur celle ci-dessus proposée.

Et ceux exposés au jour de la vente seront payables par l'adjudicataire en diminution de son prix, dans les dix jours de la vente.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des dits biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre connaissance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, 30 juin 1922.

L'avoué poursuivant,

P. HUARD.

Enregistré à Cahors, le juillet 1922, folio case reçu trois francs.

Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître HUARD, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous les avoués occupant près le même Tribunal, pourra être chargé d'enchérir.